Appendix (W.) — Appendice (W.)

8th March — 8e. Mars.

VOIES et MOYENS pour couvrir la dépense de l'année commençant le dixième jour d'Octobre et le premier jour de Novembre 1824 et finissant aux mêmes périodes en 1825.

	Courant. £	s.	d.	£	s.	d.
Montant payé au Receveur-Général depuis le 10 Octobre 1824, suivant le Compte ci-annexé	80760	6	0¾			
A déduire, ce qui a été reçu de la Caisse militaire, - - -	3534	7	2½			
				77225	18	10¼
Montant payé par le Receveur-Général, suivant le même Compte, - -	63050	7	5			
A déduire, les *Warrants* du Clergé payés avec l'argent reçu de la Caisse militaire, -	3534	7	2½			
				59516	0	2½
				17709	18	7¾
Balance entre les mains du Receveur-Général le 10 Octobre 1824, - -				9225	7	1
Montant (compris dans la dite somme de £63050 7 5 courant) qui a été payé à compte des Dépenses de l'année 1825, savoir :						
Aux deux Chambres de la Législature, - - - -	2000	0	0			
Dépenses casuelles de la Douane à Québec, quartier de Janvier, - -	831	11	5			
Au Schérif de Montréal, pour payer les Témoins indigens, dans le terme de Mars 1825,	150	0	0			
Aux Protonotaires à Montréal, pour acheter du Bois pour la Salle d'Audience, -	30	0	0			
Au Procureur-Général, pour faire venir les Témoins de la Couronne, dans le terme de Mars à Montréal, - - - - -	100	0	0			
N. F. Uniacke, pour services comme Procureur-Général à l'ajournement de la Cour d'Oyer et Terminer tenue à Montréal, en Novembre, pour frais de Voyages à Montréal et pour faire venir les Témoins de la Couronne, - - - -	140	16	8			
				3252	8	1
Montant déjà reçu pour payer les Dépenses de l'année 1825, - -				£30187	13	9¾
Montant à recevoir d'ici au premier de Mai prochain sur des Obligations, outre le Revenu estimé de l'année et qui peut être employé à payer les Appropriations de 1825, -				19120	18	6
Montant à recevoir pour arrérages du Loyer des Forges de Saint-Maurice, outre le Revenu estimé,				750	0	0
Revenu estimé de l'année 1825, - - - -	112500	0	0			
A déduire un cinquième pour le Haut-Canada, - - -	22500	0	0			
	90000	0	0			
Montant déjà reçu, - - - - -	23561	13	10¼			
				66438	6	1¾
Montant entier du Revenu qui peut être employé à payer les Dépenses de la Province pour l'année 1825, - - - - -				£ 116496	18	5½

Québec, 8 Mars 1825.

T. A. YOUNG,
Inspecteur-Général des Comptes publics provinciaux.

Appendix (X). — Appendice (X.)

10th March — 10e Mars

HOUSE OF ASSEMBLY,
COMMITTEE ROOM, Thursday 10th March 1825.

Present:—Messieurs Cuvillier, Taschereau, Quesnel and Bureau.

Mr. Taschereau called to the Chair.

Read the Order of reference.

Ordered, That Mr. Jacques Viger be examined as a witness.

And the said Mr. Jacques Viger forthwith appeared, and the following question was put to him:

Q. Is the existing Road-system susceptible of improvement? are the Laws respecting the same defective? What are the inconveniences thence arising; and have you any plan of improvement to propose to the Committee, especially respecting the Highways of the Cities and of the Parishes in which the Cities are?

Mr. Viger accordingly made answer as follows:

I have been Surveyor of Highways, Streets, Lanes and Bridges for the City and Parish of Montreal during eleven years last past. An assiduous practice of the duties and obligations of that office during all that period, under the direction of zealous and active Magistrates, in an industrious City, among inhabitants distinguished by their good taste, liberality and anxious solicitude to promote and give every encouragement to its progress and improvement of every kind, have in fact led me to discover deficiencies in those Acts, without doubt originally excellent, and to wish that they were in part new modelled in order to render them if possible more analogous to or better adapted to the present time. My small experience in this behalf is chiefly limited to the wants of the City.

My jurisdiction in the County not extending beyond the limits of the single Parish of Montreal, and my predecessor in office, Mr. Louis Charland, having been actively employed during 14 years in giving there the assistance required, little remained there for me to accomplish, and therefore fewer opportunities of forming a judgment wherein those Acts are defective respecting the country parts in general. I have nevertheless ascertained in the course of my practice that it would be beneficial to the Parishes circumjacent to the Cities, were some of the Sections of those Acts reduced, and others corrected. I shall point out the defects, yet with diffidence, and shall propose the amendments with all possible submission to the better judgment and enlightened prudence of the Members of the Committee. I shall also offer some suggestions which, to me at least, appear worthy the attention of the Committee.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,
CHAMBRE DE COMITE', Jeudi, 10 Mars 1825.

PRESENS: Messieurs Cuvillier, Taschereau, Quesnel et Bureau.

M. Taschereau appelé à la chaire.

Lu l'ordre de référence.

Ordonné, Que M. Jacques Viger soit entendu comme témoin.

Et à l'instant le dit Jacques Viger est comparu, et la question suivante lui a été soumise:

Q. Le système actuel des chemins est-il susceptible d'amélioration? les lois qui y ont rapport sont-elles défectueuses? quels sont les inconvéniens qui en résultent? et avez-vous quelque plan d'amélioration à proposer à ce Comité, surtout par rapport aux chemins de villes et paroisses de ville?

M. Viger a en conséquence répondu comme suit:

Depuis onze ans je suis Inspecteur des Chemins, Rues, Ruelles et Ponts de la cité et paroisse de Montréal. Une pratique assidue des devoirs et des obligations de cette charge durant tout ce période, sous la direction de Magistrats zélés et actifs, dans une ville industrieuse, au milieu d'habitans distingués par leur bon goût, leur libéralité et leur impatiente sollicitude à promouvoir et encourager de toutes manières son avancement, et les améliorations en tous genres, m'ont en effet souvent fait trouver des lacunes dans ces actes, originairement excellens sans doute, et fait désirer qu'on s'occupât de les refondre en partie, pour les rendre, si possible, plus analogues ou convenables aux tems actuels. Mon peu d'expérience sous ce rapport se borne donc principalement aux besoins de la cité.

Ma jurisdiction dans la campagne ne s'étendant pas au-delà des limites de la seule paroisse de Montréal, et mon prédécesseur en office, M. Louis Charland, s'étant activement employé pendant quatorze années à y porter les secours demandés, j'ai eu peu de chose à y faire, et conséquemment moins d'occasion de juger en quoi ces actes sont vicieux relativement à la campagne en général. Je me suis néanmoins convaincu, dans le cours de ma pratique, qu'il y auroit du bien à faire pour les paroisses limitrophes des villes, si l'on élaguoit quelques-unes des clauses de ces actes, et si l'on en corrigeoit quelques autres. J'indiquerai les défauts, avec défiance néanmoins, et proposerai les corrections avec toute soumission possible au meilleur jugement et à la prudence éclairée des membres de Comité. Je ferai aussi quelques suggestions qui, suivant moi au moins, sont dignes de l'attention du Comité.